

Allocution du D^r Mouslim FIDAHOUSSEN, islamologue

*Partage scriptural du dimanche 20 juin 2021,
par Zoom, sur le thème : « Réfugiés ».*

Au nom d'Allah le très miséricordieux, le tout miséricordieux.

Sourate 28 verset 20 à 24 :

Elle reprend l'histoire que nous avons vue dans le texte de la Thora : 2 : 11-22

Un des objectifs de cette sourate qui dans l'ordre chronologique est la 49^{ème} sourate est mecquoise, reste de rappeler que l'Islam est dans la continuité des religions monothéistes :

Le début de la sourate l'annonce ainsi :

Nous te racontons, en toute vérité, à l'intention d'un peuple qui croit, l'histoire de Moïse et de Pharaon. 28 :2

20 Un homme¹ vint en courant des extrémités
de la ville.
Il dit :
Ô Moïse !
Les chefs du peuple confèrent à ton sujet
pour te tuer².
Va-t'en !
C'est un bon conseil ! »

Pour resitué le contexte : Moïse tua par accident un Egyptien, et la loi de l'époque considéré cela comme un crime.

21 Moïse sortit de la ville,
inquiet et regardant de tous côtés.³
Il dit :
« Mon Seigneur !
Délivre-moi de ce peuple injuste. »⁴

¹ D'après les textes il s'agirait du cousin du Pharaon, qui était parmi les croyants, prouvant peut être que les égyptiens depuis la venue des fils d'Israël (notamment par Joseph) dans la région avaient gardé des croyances en un Dieu unique.

² La loi de l'époque impliquait la mort de quiconque tue un égyptien, et cela même par accident. Moïse est connu dans les textes pour être un homme fort et imposant : le coup porté par Moïse voulant écarter l'égyptien a été mortel sans intention.

³ Il était difficile pour Moïse de prouver son innocence, son seul témoin étant un esclave.

⁴ Injuste : car ce peuple le condamne alors qu'il s'agit d'un accident, injuste aussi car ce peuple martyrise les fils d'Israël, et injuste car ce peuple ne croit pas en Dieu l'unique.

Nous arrivons ici à la notion de réfugié : fuir un pays par crainte de persécution⁵ :

22 Il dit, tout en se dirigeant vers Madian⁶ :

« Il se peut que mon Seigneur me guide sur la voie droite. »

23 Lorsqu'il arriva au point d'eau de Madian, il y trouva des gens qui abreuyaient leurs troupeaux.

Il y trouva aussi deux femmes qui se tenaient à l'écart et qui retenaient leurs bêtes.

Il dit :

« Que faites-vous, vous deux ? »

Elles dirent

« Nous n'abreuverons pas nos troupeaux tant que ces bergers ne seront pas partis, car notre père est très âgé⁷. »

24 Moïse abreuva leurs bêtes, puis il se retira à l'ombre.

Il dit :

« Mon Seigneur !

J'ai grand besoin du bien

que tu feras descendre sur moi ! »⁸

De cette prière, Dieu lui accorda l'hospitalité de Shu'aib (Reuel ou Jethro), qui le recueillit, l'aider, lui offrit un travail et l'intégra. Il resta chez Shu'aib 8 à 10 ans avant de repartir dans son pays pour sauver le peuple d'Israël.

Dans le contexte Islamique, ce texte de la Mecque raconte comme nous l'avons vu l'histoire de Moïse pour rappeler de la continuité de cette religion naissante des autres religions monothéistes, mais aussi comme préambule à l'hégire.

Durant l'hégire, les musulmans quittent la Mecque où ils sont persécutés pour rejoindre Yathrib (Médine). Ils resteront 10 ans avant la conquête de la Mecque.

⁵ Les réfugiés tels qu'ils sont définis dans les textes de lois sont : ceux qui se trouvent hors de leur pays d'origine en raison d'une crainte de persécution, de conflit, de violence ou d'autres circonstances qui ont gravement bouleversé l'ordre public et qui, en conséquence, exigent une « protection internationale »

⁶ Le choix de Madian était inéluctable, l'ouest de l'Égypte et au sud se trouvent des déserts. Le choix de prendre la voie des commerces il est fort probable que Moïse soit passé par le nord pour se rendre à Madian. Fuir le plus loin possible l'Égypte. Sa connaissance de la région, après être resté 10 ans avec Shu'aib lui permit de prendre la sud pour regagner l'Égypte, et donc de passer par le mont Sinaï.

⁷ Il s'agit de Shu'aib (Jethro) qui après avoir essayé de faire revenir son peuple se trouva isolé. Le Shu'aib qui a annoncé la fin à son peuple était plus jeune : Ils dirent : « Ô Chu'aïb ! Nous ne comprenons guère ce que tu dis. Nous te voyons faible, au milieu de nous, et, sans ton clan, nous t'aurions certainement lapidé, car tu ne détiens aucune force à nous opposer ». 11 :91

⁸ Il s'agit de la prière de Moïse, prière pour celui qui n'a plus rien excepté Dieu pour le secourir.

Et enfin, comme exemple à suivre pour l'aide aux réfugiés, notamment ceux qui fuyaient la Mecque (avant le traité d'Udaybiah) et à notre époque pour ceux qui fuient un peuple injuste.

Il devient alors intéressant de savoir si nous (humains) au-delà d'une vision religieuse, accordons nous proprement le droit aux réfugiés ?

Il y a certes forcément des gens qui abuseraient de ces lois, mais avons-nous le droit de refuser et de condamner une personne par un soupçon ou des preuves injustifiées ? (rappelons-nous que Moïse était condamnable par la loi de son époque)

Et surtout, la question de base : qui sommes-nous pour juger l'autre ?

Merci de votre attention.

20 juin 2021 – Mouslim FIDAHOUSSEN